

Vers une modification de la durée de validité de la CNI ?

Le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, qui a tenu sa troisième réunion mercredi 17 juillet 2013, propose une modification importante de la carte nationale d'identité.

Ayant pour objectifs une meilleure prise en charge des usagers et de diminuer leur temps d'attente, tout en réalisant des économies, le comité prévoit la création de cartes d'identité d'une durée de vie plus longue.

La durée retenue est de 15 ans. Une telle durée serait à même, semble-t-il, d'alléger les démarches de renouvellement de titres et de réduire l'attente aux guichets d'un tiers.

Le calendrier exact de mise en œuvre n'est pas connu, mais les premiers travaux de réforme auront lieu sans doute à la rentrée 2013.

En transparence, une telle modification de la durée de validité de la carte nationale d'identité laisse apparaître un abandon, ou du moins un report *sine die*, de la carte d'identité numérique. Alors que le débat sur cette carte d'identité reposait sur le couple simplification-confidentialité, les membres du Comité de modernisation de l'action publique ont tranché : la simplification s'opérera sans mettre en péril la confidentialité.

Source :

- [Compte-rendu du CIMAP, 17 juillet 2013](#)